



## Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2023

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2023	7 836 000	13 251 409	13 264 153
28/02/2023	7 836 000	13 248 289	13 257 419
31/03/2023	7 836 000	13 243 025	13 252 346
30/04/2023	7 836 000	13 240 638	13 248 176
31/05/2023	7 836 000	13 240 352	13 247 526
30/06/2023	7 836 000	13 240 604	13 247 676
31/07/2023	7 836 000	12 990 356	12 997 676
31/08/2023	7 836 000	12 990 399	12 997 676
30/09/2023	7 836 000	12 990 257	12 997 456
31/10/2023	7 836 000	12 988 720	12 997 186
30/11/2023	7 836 000	12 987 967	12 996 373
31/12/2023			

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.